



OTTAWA, K1A 0G2

No FLA-268

Excellence,

J'ai l'honneur de vous présenter la réclamation du Canada contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques en raison des dommages causés au Canada, à ses citoyens, ses résidents, par le satellite soviétique à énergie nucléaire Cosmos 954 le 24 janvier 1978 et ultérieurement.

La demande en réparation du Canada pour les dommages causés par le satellite soviétique Cosmos 954 est fondée sur les accords internationaux applicables et particulièrement sur la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux signée en 1972, en vigueur pour le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que sur les principes généraux du droit international. La demande en réparation du Canada, d'un montant de \$6,041,174.70 (canadien), est présentée sous

Son Excellence Alexander N. Yakovlev
Ambassadeur de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques
OTTAWA

.../2